



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/1  
26 mai 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-troisième réunion  
Genève, 5-9 juillet 2004

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - (a) Adoption de l'ordre du jour;
  - (b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. État des contributions et des décaissements.
5. État des ressources et planification :
  - (a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources;
  - (b) Plan d'activités de l'année 2004;
  - (c) Situation/perspectives de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'article 5.
6. Mise en œuvre du programme :
  - (a) Rapport sur l'évaluation intermédiaire des projets de stockage des halons pour les pays ayant un volume faible et moyen de capacités en place;

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- (b) Étude théorique des projets de bromure de méthyle;
- (c) Suivi de la Décision 42/12 (c) concernant l'évaluation intermédiaire des accords d'élimination du secteur de la production de CFC;
- (d) Rapports périodiques au 31 décembre 2003;
  - (i) Rapport périodique global;
  - (ii) Coopération bilatérale;
  - (iii) PNUD;
  - (iv) PNUE;
  - (v) ONUDI;
  - (vi) Banque mondiale;
- (e) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de l'année 2003;
- (f) Retards dans la mise en œuvre des projets;
- (g) Rapport sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la communication des rapports;
- (h) Rapport sur la mise en œuvre de la Décision 42/49 dans le contexte de la Décision Ex.I/2.

7. Propositions de projets :

- (a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets;
- (b) Coopération bilatérale;
- (c) Amendements aux programmes de travail de l'année 2004 :
  - (i) PNUE;
  - (ii) PNUD;
  - (iii) ONUDI;
  - (iv) Banque mondiale;
- (d) Projets d'investissement.

8. Programmes de pays.

9. Incidences possibles d'une augmentation ultérieure des montants approuvés pour les projets de renforcement des institutions (Décision 42/22(b)).
10. Critères d'évaluation des rapports périodiques et des vérifications techniques prévus dans les accords pluriannuels (Décision 41/15).
11. Responsabilité du Fonds multilatéral et critères d'admissibilité potentiels d'une étude sur le financement de l'élimination des HCFC (Décision 42/7 (b)).
12. Comptes du Fonds multilatéral :
  - (a) Conciliation des comptes de l'année 2002 (suivi de la Décision 42/41);
  - (b) Comptes de l'année 2003.
13. Traitement/encaissement des billets à ordre (suivi des Décisions 41/4 et 42/44).
14. Budgets unifiés pour le Programme d'aide à la conformité (suivi de la Décision 41/39).
15. Rapport sur les coûts d'appui au programme des projets de coopération bilatérale (Décision 42/45 (c)).
16. Droits et obligations des agences bilatérales aux termes du Protocole de Montréal et de son Fonds multilatéral (Décision 42/45 (e)).
17. Systèmes de permis d'importation et d'exportation: une mise à jour (Décision 41/79).
18. Surveillance du commerce des substances appauvrissant la couche d'ozone et prévention du commerce illicite de ces substances (Décision XIV/7).
19. Mandat du Comité exécutif (suivi de la Décision 42/48).
20. Rapport du Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production.
21. Questions diverses.
22. Adoption du rapport.
23. Clôture de la réunion.

-----